

Avignon, le 16 juin 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
Les enseignants du premier degré

S/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Education nationale
chargés de circonscription

Division
Des examens et concours
Pôle Académique du
DNB

Dossier suivi par
E. DEMOGUE
Téléphone
04 90 27 76 52
Fax
04 90 27 76 47
Mél.
edwina.demogue
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Candidatures au CAFIPEMF – session 2015

Références : Décret N° 85-88 du 22 janvier 1985 instituant un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) modifié par le décret N° 91-38 du 14 janvier 1991 ; Arrêté du 29 octobre 2001 portant organisation du CAFIPEMF, modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 ; Circulaire N° 2002 – 125 du 5 juin 2002 (B.O.E.N. N° 24 du 13 juin 2002)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le registre des inscriptions au CAFIPEMF sera ouvert :

Du mardi 17 juin au mardi 9 septembre 2014
à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

I / Conditions d'inscription :

Les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeurs des écoles titulaires et justifier d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent accomplis en qualité d'instituteur titulaire, d'instituteur stagiaire, d'instituteur suppléant ou de professeur des écoles titulaire.

II / Demande d'inscription :

Les candidats devront retirer un dossier d'inscription pour le CAFIPEMF généraliste ou le CAFIPEMF spécialisé à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse, bureau 114, en faire la demande par écrit à la division des examens et concours (edwina.demogue@ac-aix-marseille.fr) ou télécharger le dossier sur le site de la DSDEN de Vaucluse.

III / Pièces à fournir par les candidats :

- le dossier d'inscription :

⇒ tout dossier expédié par voie postale devra l'être *avant le mardi 9 septembre 2014* ;
⇒ les candidats veilleront à le remplir avec le plus grand soin et indiqueront notamment l'adresse de l'école où se déroulera l'épreuve d'admissibilité.

- le sujet de mémoire doit être joint obligatoirement au dossier d'inscription :

⇒ devront être présentés sur feuille annexée son thème (indication du sujet) et sa problématique (description en 3 à 5 lignes maximum) ;
⇒ le sujet doit être dactylographié ;
⇒ le nom et le prénom du candidat ne doivent pas apparaître sur cette feuille.

IV / Rappels :

Les candidats qui conservent le bénéfice de l'admissibilité doivent, s'ils le souhaitent se présenter aux épreuves d'admission de la présente session, déposer un dossier de candidature dans les mêmes conditions.

Le choix des disciplines pour les différentes épreuves se fait sous la seule responsabilité du candidat. Le choix d'une option n'est pas obligatoire. Seuls les candidats ayant indiqué une option au moment de l'inscription seront autorisés à passer un CAFIPEMF spécialisé. Il ne sera pas possible de modifier ces choix après inscription.

L'inscription à l'examen du CAFIPEMF et à la formation sont deux démarches indépendantes. L'inscription à la formation doit faire l'objet d'une demande individuelle particulière. En outre, il est envisageable de s'inscrire à la formation l'année qui précède l'inscription à l'examen ou lors de la même session.




Dominique BECK